COTISATIONS 2026-2027

<u>Tarifs saison 2026/2027</u> comprenant 2€ pour adhésion à l'association :

	Tarif officiel jusqu'au 31/07/2026	Tarif officiel à partir du 01/08/2026
École de hand (2020 à 2022)	120 €	130 €
Jeunes (de 2019 à 2009) et étudiants	165 €	175 €
Seniors (nés en 2008 et avant)	195 €	205 €
Loisirs mixte +16 ans	150 €	150 €
Dirigeants et entraîneurs	2 €	2 €
Arbitres	2 €	2 €

Dans un même foyer fiscal, une réduction de 10 € est appliquée à partir de la deuxième licence

Le paiement se fait par **chèque à l'ordre de Avon Handball**.
Le paiement est possible en 3 chèques qui seront donnés à l'inscription et seront déposés en septembre, novembre et janvier.
Dans tous les cas, le premier chèque sera de 50 € pour un jeune et 70 € pour un adulte.
En cas d'impossibilité de paiement par chèque, un virement bancaire est possible (cf. fiche d'inscription). Pour un paiement CB merci de prendre contact avec le secrétariat.

Aucun remboursement pour motif personnel n'est possible.

En cas de mutation, celle-ci est à la charge du joueur. Merci de prendre contact avec le secrétariat pour en connaître le tarif exact.

Une licence fédérale est obligatoire pour participer aux entraînements.

Que comprend la cotisation ?

- La souscription à l'assurance de la Fédération Française de Handball et du Club.
- L'adhésion à la FFHB.
- Une participation au fonctionnement du Comité Départemental de Handball de Seine et Marne, une participation au fonctionnement de la Ligue Île-de-France de Handball et une participation au fonctionnement de la FFHB.
- L'adhésion à l'association et la participation au fonctionnement de la section Handball (entraîneurs, arbitrage, timbres, consommables,...).
- Un tee-shirt d'échauffement floqué Avon Handball avec les initiales du licencié (sauf pour la catégorie « école de hand », commande possible pour 15€ supplémentaires)

Nous rappelons que le handball est un sport d'équipe, ainsi :

- **La présence aux matchs comme à l'entraînement est obligatoire.**
- L'entraîneur de l'équipe devra être prévenu de toute absence (match et entraînement)

⇒ c'est au joueur de prévenir son entraîneur et pas à l'entraîneur de chercher à savoir qui est présent / absent. Si l'absence est prévisible, l'information doit lui être communiquée <u>le plus tôt possible.</u>

Nous vous rappelons que nous sommes un club qui pratique la compétition et que pour cela, une certaine rigueur aux entraînements et en match est nécessaire.

La confirmation du planning et des lieux des entraînements sera communiquée le plus tôt possible, en particulier via :

- Le site du club : http://avonhandball.fr
- La page Instagram du club.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail (et si besoin par téléphone) :

- secretariat@avonhandball.fr
- president@avonhandball.fr

AVON HANDBALL - 2 rue des Yèbles - 77210 AVON

Site WEB : www.avonhandball.fr **Contact** : secretariat@avonhandball.fr